



Union Nationale des Syndicats Autonomes

## Mission « Formation des agents de l'Etat »

### Service Public 2012

#### A- 17 avril 2008 - Lancement d'une mission sur l'avenir des écoles de Service public

Éric Woerth, ministre du Budget, des comptes publics et de la Fonction publique, et André Santini, secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, ont confié à Raymond-François LE BRIS, préfet honoraire, ancien directeur de l'École nationale d'administration, une mission sur l'appareil public de formation de l'État.

Cette mission doit s'attacher à faire un panorama précis de l'ensemble du Réseau des écoles de Service public (RESP) et des formations, notamment initiales, qu'elles proposent, afin de dégager les pistes d'évolution envisageables.

#### Rénovation en profondeur des outils de formation professionnelle

Le président de la République a en effet souligné, au titre des priorités pour la rénovation de la gestion des ressources humaines au sein de l'État, l'importance de la formation des agents, sans laquelle il ne saurait y avoir, pour eux, de perspectives professionnelles diversifiées et motivantes.

Dans ce contexte, Éric Woerth et André Santini ont pris à l'automne 2007 toute une série de mesures permettant de rénover en profondeur le dispositif de formation professionnelle des agents de l'État, qu'ils soient fonctionnaires ou agents contractuels. En particulier, les agents publics bénéficient désormais, au même titre que les salariés, d'un droit individuel à la formation (DIF).

La mission confiée à Raymond- François Le Bris doit permettre au gouvernement de poursuivre cette démarche de modernisation de la formation, en s'intéressant désormais aux évolutions à apporter à la formation *initiale* des fonctionnaires et, plus généralement, aux écoles qui la délivrent.

Août 2008

<http://itefa.unsa.org>



**Il est rappelé que l'État dépense chaque année environ 2 milliards d'euros pour la formation initiale de ses fonctionnaires.**

### **Optimiser et professionnaliser les formations initiales**

Dans ce contexte, Raymond- François Le Bris et l'équipe qu'il anime ont été plus particulièrement chargés d'établir un **panorama des écoles de service public\*\*\***

Ce rapport doit détailler la nature et la durée des formations proposées, donner une estimation des moyens humains et matériels mobilisés, et enfin dressera une comparaison entre le système français et des exemples étrangers en tenant compte de l'impact des normes européennes dans ce domaine.

**La mission devra, sur cette base, faire des propositions d'évolution pour améliorer l'efficacité du système actuel en réfléchissant à :**

- **la cohérence de l'appareil public de formation**, en étudiant la pertinence d'éventuels rapprochements entre écoles de service public dans les cas de complémentarités avérées ou potentielles ;
- **l'adéquation de la durée et du contenu des formations** proposées par rapport à leurs finalités et aux compétences nécessaires pour les premiers postes ;
- **la pertinence d'une réorientation partielle de l'appareil public de formation** vers l'aide à la mobilité et la reconversion professionnelle, notamment dans le cadre des deuxièmes carrières ;
- **l'impact, sur l'appareil public de formation**, de la mise en place éventuelle d'une fonction publique de métiers.

La mission doit consulter très largement les ministères employeurs (qui exercent la tutelle sur les écoles de service public), les partenaires sociaux et bien évidemment, les directeurs des écoles concernées, notamment dans le cadre du réseau des écoles de service public (RESP).

**La mission s'achèvera en octobre 2008.**

### **Le Réseau des écoles de Service public \*\*\***

**Ce réseau multiplie les activités au bénéfice des cadres des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) : stages de formation, séminaires, groupes d'étude, groupes- métier.**

Après une collaboration de quatre années dans l'organisation de sessions communes de formation, plusieurs écoles du service public ont décidé en 1995 de fonder un réseau afin d'étendre leur coopération dans différents domaines.

**Août 2008**



La déclaration commune fondant le réseau a été signée en 1996 à l'Ecole nationale de la santé publique. Le développement des activités du réseau, l'évolution rapide du nombre d'institutions y participant, la prise en charge financière et administrative d'un certain nombre d'activités conduites au profit commun des membres du réseau, ont conduit à la recherche d'une structuration.

En octobre 2001, 25 écoles signaient une convention. Celle-ci fondée sur l'esprit qui a présidé à la naissance du réseau, tend à lui apporter une pérennité de fonctionnement ainsi qu'une visibilité institutionnelle.

**Aujourd'hui, le réseau comprend 35 écoles, dont l'INTEFP.**

**Les activités du réseau portent sur ces actions de formation, la mutualisation des pratiques et les relations extérieures.**

## **B- Moderniser la formation des agents de l'Etat**

**Le gouvernement a souhaité qu'une réflexion soit ainsi menée sur la formation des agents publics et sur l'ensemble des écoles publiques, qu'elles soient techniques ou administratives, générales ou spécialisées, civiles ou militaires.**

### *Pourquoi cette mission ?*

**A l'issue des concours de recrutement, les fonctionnaires stagiaires vont, pour une partie majoritaire d'entre eux, en « école » pour y acquérir une formation.**

Environ la moitié des fonctionnaires stagiaires civils (hors enseignants), quelle que soit leur catégorie A, B ou C et la totalité des militaires suivent ces formations. Celles-ci ne semblent, toutefois, pas toujours donner satisfaction aussi bien du côté des élèves que de ceux qui les emploient à l'issue de leur scolarité. Jugées trop longues, « ennuyeuses », parfois redondantes avec les connaissances acquises préalablement aux concours, ces formations s'avèrent souvent peu adaptées aux besoins immédiats de l'administration.

Ces scolarités, mal connues, hétérogènes et jusqu'alors assez peu évaluées, ont un coût élevé pour les finances publiques (probablement supérieur à 2 milliards d'euros par an) ; il est donc nécessaire, en terme d'efficacité, de mener une analyse approfondie sur ces formations pour en apprécier la pertinence et en améliorer les performances.

### *Un état des lieux*

**La mission a donc engagé un état des lieux :**

- nombre d'écoles (il n'est pas précisément connu à ce jour) ;
- statut juridique de ces écoles et nature du lien avec le ministère de tutelle (très variable) ;

**Août 2008**

<http://itefa.unsa.org>



- implantation sur le territoire (les écoles sont très dispersées) ;
- mode de recrutement et lien entre les connaissances vérifiées lors des épreuves des concours et les enseignements ;
- durée de la formation (elle va de quelques semaines en alternance à 27 mois avec enseignements et stages) ;
- choix des enseignants (il est parfois opaque) ;
- analyse des types et de la durée des formations mises en place (cours théoriques, séminaires, stages, jeux de rôle, ..) ;
- lien avec d'autres écoles, françaises et étrangères (certaines écoles ont constitué un réseau pour améliorer leurs performances) ;
- relations internationales (partenariats, échanges d'élèves, accueil d'étrangers) ;
- coût de l'élève formé (une analyse comparative entre écoles s'impose).

**L'accent devra être particulièrement mis dans cette analyse sur l'étude des programmes de formation au regard, d'une part, des connaissances déjà acquises par les élèves issus des différents concours et, d'autre part, des besoins (suffisamment définis ?) des administrations dans lesquelles seront affectés les élèves. Il apparaît, en effet, que ces écoles déclinent des enseignements trop théoriques, trop proches des savoirs scolaires déjà acquis et insuffisamment professionnalisant.**

### *La méthode suivie*

**La mission va rencontrer les différents intervenants de cette formation initiale :** directeurs des ressources humaines des ministères, directeurs des écoles, organisations syndicales, élèves et anciens élèves, ...Elle entendra également des directeurs d'établissement d'enseignement privé et des directeurs de ressources humaines d'entreprises du secteur privé qui réfléchissent aux questions de la formation initiale de leurs collaborateurs. Elle s'intéressera, enfin, aux écoles de service public qui existent à l'étranger pour apprécier ce qui pourrait, le cas échéant, être transposé au système français.

Au terme de son travail (octobre 2008), la mission fera des préconisations pour modifier significativement la formation initiale dans les écoles de service public et l'adapter aux besoins de l'administration, tels que définis en termes de métiers.

### *Vers une fonction publique de métiers*

**Elle s'intéressera, en particulier :**

- à la mise en place des contenus dans la perspective de constitution de filières «métiers»,
- au raccourcissement de la scolarité pour des prises de postes plus rapides,
- à la mise en place de formations en alternance plus « professionnelles » que les cours théoriques.

**Août 2008**



Par ailleurs, au-delà de la formation initiale qui pourrait être raccourcie, il sera nécessaire de proposer des formations tout au long de la vie pour aider à la mobilité et à l'adaptation des agents à l'évolution de leurs métiers, à la reconversion quand elle est nécessaire.

*Une réforme des concours est également en chantier : elle doit impérativement s'accompagner d'une réforme des scolarités, ce qui permettra aux fonctionnaires de débiter leur carrière dans des conditions optimales. (Rapport Desforges et de Chalvron, IGA de février dernier : 40 pages d'état des lieux et de pistes pour simplifier et professionnaliser les concours de l'Etat).*



En conclusion, cette mission doit permettre d'établir un panorama de l'ensemble de ce réseau (RESP) et des formations, notamment initiales. **Elle détaillera la nature et la durée des formations proposées ainsi qu'elle donnera une estimation des moyens humains et matériels mobilisés.** A partir de ces constatations, la mission fera des propositions afin d'améliorer le système actuel. Ces écoles, **dont l'INTEFP**, multiplient les activités au bénéfice des cadres des trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière) : stages de formation, séminaires, groupes d'étude, groupes- métier. Cette mission est évidemment à mettre en rapport avec la **réforme de l'organisation et du contenu des concours de l'Etat.**

L'objectif pourrait être de **recentrer les recrutements autour d'un nombre réduit de grands concours professionnalisés**, en lieu et place des milliers de procédures annuelles qui existent actuellement. Il s'agira aussi de **modifier substantiellement les épreuves des concours** pour les rendre plus adaptées à la recherche des compétences, pour permettre l'égalité réelle des chances entre tous les candidats, et pour répondre au souci légitime des fonctionnaires d'être **promus en fonction de leurs compétences professionnelles.**

Ces missions concourent aux changements induits par la RGPP et à une **redéfinition des métiers et des filières professionnelles** : l'INTEFP va devoir s'intégrer à son contrat d'objectifs et de performance en liaison avec les contraintes du PDMIT. **Plus que jamais, il appartiendra aux partenaires sociaux, dont l'UNSA, de demander les informations transparentes, d'exiger un véritable dialogue social et une concertation réelle sur l'avenir de l'INTEFP.**



**Août 2008**

<http://itefa.unsa.org>



## ANNEXES

### A- Les membres de la mission :

- Raymond- François LE BRIS, Préfet honoraire, ancien directeur de l'ENA ;
- Alain CARDRON, Directeur général honoraire des services du Département de l'Aveyron ;
- Véronique De CHANTERAC-LAMIELLE, ancienne directrice de l'Ecole supérieure de Commerce de Paris ;
- Alain DAMAIS, Inspecteur des Finances ;
- DAUMAS, Vincent, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat ;
- Corinne DESFORGES, Inspecteur général de l'Administration ;
- Charlotte DUDA, Présidente de l'Association nationale des Directeurs de Ressources humaines ;
- Agnès FONTANA, Inspecteur de l'Administration (*actuellement en détachement au Conseil d'Etat*) ;
- François JACQUEL, Directeur des Ressources humaines (*Bouygues Construction*).



## B- Questionnaire en ligne

Vous :

Vous êtes ?

Un ancien élève de (précisez le nom de l'école):

▪ Par quel type de concours êtes vous entré dans cette école ?

Externe  Interne  troisième concours  Autres

▪ A quelle date avez-vous quitté cette école ?

▪ A quelle fonction publique appartenez-vous ?

Etat  Territoriale  Hospitalière

▪ Quelle est votre année de naissance ?

▪ Quel est votre corps d'appartenance actuel ?

**Les cours :**

▪ Avez-vous trouvé que la durée de formation était adaptée ?

Oui  Non



- Les enseignements que vous avez reçus ont-ils contribué à combler des lacunes ?
  - Oui     Non
  
- Les enseignements que vous avez reçus étaient-ils redondants par rapport à votre formation antérieure ?
  - Oui     Non
  
- Les cours proposés étaient-ils de type universitaire ?
  - Oui     Non
  
- Vous proposait-on des cours d'actualité, notamment internationale ?
  - Oui     Non
  
- Avez-vous suivi une préparation ... :
  - ... à la gestion ?
    - Oui     Non
  
  - ... au management des ressources humaines ?
    - Oui     Non
  
  - ... à l'évaluation des politiques publiques ?
    - Oui     Non
  
  - ... à l'animation d'une équipe ?
    - Oui     Non
  
  - ... à la négociation ?
    - Oui     Non





▪ La formation vous est-elle apparue suffisamment pratique, vous permettant d'être placé en situation de responsabilité ?

Oui     Non

▪ Plus généralement, diriez-vous que la qualité des enseignements a été :

Excellente     Très bonne     Bonne     Médiocre     Très insuffisante

▪ Auriez-vous souhaité que cette formation soit diplômante ?

Oui     Non

▪ Votre formation vous a-t-elle permis d'améliorer votre niveau en langue étrangère ?

Oui     Non

### **Les stages :**

▪ La durée des stages vous a-t-elle semblée optimale ?

Oui     Non

▪ Avez-vous pu facilement trouver un stage qui vous convienne (choix du poste, lieu géographique) ?

Oui     Non

▪ Les stages permettaient-ils de mettre en application ce que vous aviez appris en cours ?

Oui     Non



▪ Auriez-vous souhaité pratiquer un stage à l'étranger ?

Oui     Non

▪ Vous a-t-on suffisamment expliqué quels sont... :

▪... les valeurs du service public ?

Oui     Non

▪... les enjeux internationaux ?

Oui     Non

▪... les enjeux du développement durable ?

Oui     Non

▪ Remarques supplémentaires :

